

Grenoble, le 15 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Compagnie de Chauffage maître d'ouvrage de la Nouvelle Unité de Production (NUP)

La Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) a été retenue par la Métropole pour gérer la Nouvelle Unité de Production (NUP) dans le cadre d'un appel d'offre relatif à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

En Juillet 2015, La Métropole a décidé par délibération de construire une Nouvelle Unité de production (NUP) de chaleur, à partir de la biomasse sur le secteur de la presqu'île. Le démarrage opérationnel est prévu au 1^{er} trimestre 2020.

La construction de cette centrale de production de chaleur a été actée afin:

- de répondre à l'évolution des besoins énergétiques induits par le développement de ce secteur,
- de renouveler une partie des moyens de production du chauffage urbain, et en particulier, de pallier à l'arrêt programmé de la chaufferie fioul lourd du CEA,
- de consolider le taux d'énergie renouvelable utilisé par le réseau de chaleur de l'agglomération actuellement légèrement supérieur à 60 %,
- de s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable, en lien avec le plan air énergie climat (PAEC) de la Métropole, et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) en vigueur sur l'agglomération grenobloise,
- de garantir une meilleure stabilité des prix de l'énergie livrée par une dépendance moindre aux énergies conventionnelles fossiles,

Les équipements techniques qui seront mis en œuvre présenteront des performances optimales en termes notamment :

- de rendement (valorisation chaleur des fumées, stockage de chaleur,...),
- de rejets atmosphériques : poussières, NOx, SOx, etc.
- de fonctionnalité et de pérennité des ouvrages

La cogénération (production simultanée de chaleur et d'électricité) permettra également de produire de l'électricité dé-carbonée avec un outil performant, valorisant le maximum d'énergie thermique coproduite. La puissance électrique qui sera fournie s'élève à 8,3 MW. La proposition technique de cogénération a été portée par la CCIAG dans le cadre d'un appel d'offres national organisé par la Commission de Régulation de l'Énergie. La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat en visite à Grenoble le 9 février dernier a annoncé que le dossier avait été sélectionné.

Le montant total de l'opération est de 50 M€.

La Compagnie de Chauffage a répondu à cet appel d'offre en groupement avec TERRITOIRES38, groupement dont elle est mandataire. TERRITOIRES38 est une SEM grenobloise qui a pour principale vocation d'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de construction.

Cette décision prouve la reconnaissance des compétences et le savoir-faire de la CCIAG. Cette entreprise publique locale accompagne l'aménagement urbain durable grâce à ses solutions énergétiques performantes et vertueuses. Sa capacité d'adaptation et d'innovation lui permet de répondre aux attentes du territoire dans l'émergence d'un nouveau modèle énergétique, et en réponse à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

A propos de la Cie de Chauffage

La Compagnie de Chauffage, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale créée en 1960, gère le 1^{er} réseau de chaleur régional de France. Présidée par Hakim SABRI, elle emploie 210 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 67,3 millions d'euros. Elle alimente en chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire 97 000 équivalent- logements raccordés sur sept communes. Pour fournir l'énergie nécessaire, elle dispose de cinq centrales interconnectées utilisant six combustibles différents et d'un réseau maillé de 169 km. 63% de l'énergie produite provient d'énergies renouvelables et de récupération (EnR\$R).

Contact Presse : Jacques Pasquier – tel : 04 76 33 56 36 – jacques.pasquier@cciag.fr
--